

Conseil métropolitain du 24 juin 2022

Les communes valident l'emplacement de leur aire d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de la Loi Besson 2 et du Schéma départemental 2019-2025 d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 21 communes de la MEL doivent prévoir des emplacements dédiés à l'accueil des Gens du Voyage. Celles-ci ont proposé à la concertation une série d'emplacements. Dans ce cadre, la Métropole Européenne assure l'entretien et la gestion des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage. En tout, ce sont quatorze aires permanentes d'accueil, trois terrains de passage, une aire de grand passage et un terrain provisoire que les élus de la MEL entérinent ce jour sur le territoire métropolitain.

« Après des années de travail en lien avec les communes et de nombreuses séances de concertations publiques, nous actons aujourd'hui les emplacements des aires d'accueil du Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, véritable feuille de route de notre politique en la matière. Celui-ci permettra de créer le lien entre la MEL et les villes pour réaliser ces projets dans les années à venir et œuvrer à une parfaite intégration dans le tissu communal, afin que chacun puisse vivre dignement au sein de notre territoire » déclare Damien Castelain, Président de la MEL.

450 places d'aires de passage en plus

En tout, ce sont actuellement quatorze aires permanentes d'accueil, trois terrains de passage, une aire de grand passage et un terrain provisoire qui sont comptabilisés sur le territoire métropolitain : **450 places d'aires de passage, 10 terrains provisoires et près de 150 logements sociaux supplémentaires** seront créés pour la communauté dans les six années à venir. La création de ces aménagements, et notamment l'identification des terrains potentiels, s'est inscrite dans une large démarche de concertation menée de février à juin 2022.

Celle-ci a engagé toutes les **parties prenantes** du territoire afin de récolter leurs avis et souhaits : les communes, les partenaires, les représentants des usagers futurs (habitants et riverains) et plus globalement tous les citoyens métropolitains. Ce sont ainsi près de **1 000 contributions** qui ont été comptabilisées sur le site de la MEL ainsi qu'au travers d'ateliers thématiques. Sur la base de ces avis, les localisations des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage ont pu être délibérées et votées ce jour par les élus du Conseil métropolitain.

16 communes ont d'ores et déjà validé l'emplacement de leur future aire d'accueil des gens des voyages :

- Bauvin
- Croix
- Faches-Thumesnil
- Hellemmes
- Hem
- La Madeleine
- Leers
- Lys-les-Lannoy
- Lille
- Loos
- Lomme
- Mouvaux
- Santes
- Haubourdin
- Wavrin
- Sainghin-en-Weppes

5 sites répartis sur 7 communes doivent encore voir leurs propositions affinées. Elles disposent de 6 mois supplémentaires pour ce faire :

- La Bassée / Illies / Salomé
- Linselles
- Ronchin
- Wasquehal
- Wervicq-Sud

CONTACTS PRESSE

Clémence Tesson

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17